

**61510 - Coopération transfrontalière,
européenne et internationale**

**Proposition de reconduire en 2019 l'adhésion du
Département au programme européen EURES
Transfrontalier (mobilité et emploi transfrontalier)**

Rapport n° CP/2019/065

Service gestionnaire :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de reconduire en 2019 l'adhésion du Département au programme européen EURES Transfrontalier, démarche phare du Rhin Supérieur sur la mobilité et l'emploi transfrontalier, qui rejoint pleinement les enjeux et les priorités portés par le Département.

EURES-T Rhin Supérieur est un réseau de coopération franco-germano-suisse constitué depuis 1999 et soutenu par l'Union Européenne. Ce réseau s'inscrit dans le cadre du Programme pour l'Emploi et l'Innovation Sociale (EaSI) de l'Union Européenne.

Il a pour mission de développer, dans le Rhin Supérieur, une offre de services innovante et performante, orientée vers le placement à l'emploi.

Les services fournis par *EURES-T* visent à :

- promouvoir une mobilité professionnelle équilibrée en vue d'améliorer le placement sur le marché du travail et la formation professionnelle sur le périmètre du Rhin Supérieur ;
- détecter les obstacles à la mobilité ;
- assurer un meilleur fonctionnement des marchés du travail transfrontaliers et contribuer à la réalisation d'un marché du travail transfrontalier intégré ;
- participer à la croissance économique du Rhin Supérieur.

A cette fin, *EURES-T* associe, dans son plan d'activités, l'ensemble des acteurs clefs du territoire (réseau INFOBEST, Conférence du Rhin Supérieur, chambres consulaires, etc.) en plus des 23 organisations partenaires (services publics de l'emploi, organisations patronales, syndicats et collectivités territoriales), afin d'assurer une offre de services plus concentrée et coordonnée.

Pour le Département du Bas-Rhin, ce sont environ 22 000 travailleurs frontaliers qui se dirigent quotidiennement vers le Bade Württemberg (sources : Pôle Emploi, 2017).

Les groupes cibles sont à la fois les demandeurs d'emplois, les travailleurs et les employeurs de l'espace du Rhin Supérieur.

La mise en œuvre de ces services est régie par une convention-cadre. Depuis l'origine, le Département du Bas-Rhin est partenaire signataire de cette convention, sans engagement financier.

L'implication départementale est indirecte, via les INFOBEST (instances de conseil sur les questions transfrontalières – INFOBEST Kehl-Strasbourg et PAMINA) que le Département soutient financièrement. Cette contribution s'inscrit pleinement dans les missions des INFOBEST.

Pour 2019, il est proposé que le Département s'engage en particulier selon les trois axes de travail suivants :

- offrir des services aux travailleurs frontaliers effectifs et potentiels en dispensant des informations et des conseils,
- offrir des services aux employeurs en dispensant des informations et des conseils,
- assurer le suivi de l'action et rendre compte de la mobilité dans la région transfrontalière (participation au Comité de Pilotage d'EURES-T).

L'implication du Département du Bas-Rhin dans le programme *EURES-T* permet de participer à une démarche partenariale phare du Rhin Supérieur en faveur de l'emploi transfrontalier, en lien avec la compétence insertion/emploi, notamment les actions départementales menées pour accompagner les bénéficiaires du RSA vers les emplois outre-rhin.

Il est proposé que les différents partenaires s'engagent via une convention-cadre annuelle dont le projet prévoit notamment :

- la définition d'un plan d'activité conformément aux exigences du Programme EaSI de la Commission Européenne,
- la mise en œuvre des axes de travail retenus et le suivi du plan d'activité par la participation à un Comité de Pilotage.

La Commission de l'attractivité, du développement du Bas-Rhin et des relations institutionnelles, réunie le 14 février 2019, a émis un avis favorable à cette proposition.

L'intervention du Département est fondée sur l'article L.1115-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'action internationale de coopération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de reconduire en 2019 l'adhésion du Département au programme EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin supérieur ;
- approuve les termes du projet de convention-cadre relative à l'EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin Supérieur pour l'année 2019, annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/02/19

Le Président,



Frédéric BIERRY